



## **DECLARATION CFTC au CSE du 23 Janvier 2025**

Le syndicat CFTC à travers cette déclaration souhaite vivement exprimer une fois de plus son profond désaccord quant à l'imposition d'un plan de rémunération de façon unilatérale, conséquence des procédés de négociations de la direction.

Lors des dernières négociations qui n'ont de négociation que le nom, les propositions faites par la CFTC ont été vite balayés par la direction avant même l'ouverture de ces négociations sans nous donner une idée précise de ce qu'ils permettraient ou non de discuter tout en imposant un calendrier au pas de course et en refusant d'emblée toute proposition d'amélioration de leur projet.

Dans un souci d'aboutir à un accord au plus favorable pour les collaborateurs, la CFTC a accepté de venir à ces réunions bien que ce nouveau plan de rémunération ne pût aboutir qu'à une perte de rémunération et de motivation pour les collaborateurs.

Néanmoins, toujours dans le même souci d'aboutir à un statut quo qui satisfasse chaque partie, nous avons adapté nos propositions plusieurs fois, pour garantir aux salariés que nous nous sommes engagés à défendre et protéger la garantie d'une rémunération décente afin qu'il reste motivant pour nos collaborateurs d'offrir une expérience exceptionnelle à nos clients.

La CFTC avait déjà averti qu'elle ne pourrait jamais être favorable à une baisse de rémunération et signataire d'un plan de rémunération moins favorable pour les collaborateurs que le précédent.

Néanmoins, La CFTC, soucieuse d'être dans la construction se porte volontaire à toute renégociation du PRV dans les conditions suivantes :

- celle de pouvoir reconsidérer sous quelques formes que ce soit la partie vente valide et raccordés,
- l'arrêt de la volonté de la direction de vouloir payer a enveloppe fermée des performances supérieures en réalisé n-1 en manipulant les objectifs quantitatifs et qualitatifs

La CFTC est et restera toujours dans la construction et la proposition mais n'acceptera jamais la signature d'un chèque en blanc au profit d'actionnaires muent par le profit au détriment des salariés qu'elle défend depuis de nombreuses années.

La CFTC